

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION 2027-2028-2029 POUR BLANC-SABLON

Un nouveau rôle d'évaluation vient d'être déposé pour le 15 septembre 2026 pour la municipalité de Blanc-Sablon. Il s'agit du rôle triennal 2027-2028-2029, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Selon la loi sur la fiscalité municipale, la valeur de chacune des unités d'évaluation qui en font partie est établie, selon les conditions du marché, au 1^{er} juillet 2025.

Les études de marché pour l'équilibration du nouveau rôle d'évaluation de la municipalité ont été réalisées par la firme d'évaluateurs agréés de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM). Cette firme de consultants externes est d'ailleurs responsable de la tenue à jour et de l'équilibration des rôles d'évaluation pour l'ensemble de la MRC Le Golfe-Du-Saint-Laurent et mandaté par celle-ci.

Globalement, la valeur imposable totale de l'ensemble des propriétés portées au rôle d'évaluation est passée de 107 621 700 \$ au rôle actuel à 134 444 100 \$ pour le nouveau rôle triennal 2027-2028-2029. Il s'agit d'un accroissement de l'assiette fiscale pour la municipalité de 24,9 % sur trois ans, soit une moyenne de 8,3 % par année. La majeure partie de l'assiette fiscale de la municipalité, soit 85 % de celle-ci, est composée de propriétés résidentielles.

Le tableau ci-après montre les variations de valeurs moyennes entre le nouveau rôle 2027-2028-2029 et le rôle triennal actuel se terminant le 31 décembre 2029 :

<u>Type de propriété</u>	<u>Rôle</u> <u>2027-28-29</u>	<u>Rôle</u> <u>2024-25-26</u>
<u>Augmentation</u>		
Propriété résidentielle unifamiliale	241 617 \$	196 595 \$+ 22,9 %
Propriétés de villégiature	46 211 \$	29 593 \$+ 56,2 %
Terrains vacants	24 757 \$	14 826 \$+ 67,0 %
Maison mobiles	161 219 \$	126 333 \$+ 27,6 %
Propriétés non résidentielles	Augmentation des valeurs de 21,6 %	

Ces variations sont évidemment des tendances centrales et peuvent varier d'une propriété à l'autre et selon les secteurs de la municipalité. À titre indicatif, l'augmentation moyenne des valeurs observées dans les différents secteurs de la municipalité sont les suivants :

Secteur « Blanc-Sablon, occupation résidentielle »
Augmentation moyenne des valeurs de **39,6 %**

Secteur « Blanc-Sablon, activités non résidentielles »
Augmentation moyenne des valeurs de **41,6 %**

Secteur « Lourdes-de-Blanc-Sablon, occupation résidentielle »
Augmentation moyenne des valeurs de **25,5 %**

Secteur « Lourdes-de-Blanc-Sablon, activités non résidentielles »
Augmentation moyenne des valeurs de **37,2 %**

Secteur « Baie-de-Brador »
Augmentation moyenne des valeurs de **47,9 %**

Pour toute question par rapport à leur nouvelle évaluation municipale, les contribuables peuvent communiquer avec le service d'évaluation municipale de La Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au numéro 1-800-416-6019.

De plus, tout contribuable qui désire contester sa nouvelle évaluation municipale devra déposer une demande de révision du rôle d'évaluation foncière. Cette demande doit obligatoirement être faite sur les formulaires prescrits par la loi sur la fiscalité municipale, avant le 30 avril 2027. Ces formulaires sont disponibles au bureau de la municipalité et des frais sont applicables.

Suite à cette demande, une révision de votre propriété sera faite par l'évaluateur municipal et une réponse écrite vous sera transmise contenant, s'il y a lieu, une nouvelle proposition de valeur de votre propriété. Lorsqu'une entente ne peut être conclue entre l'évaluateur municipal et le contribuable, ce dernier doit alors déposer dans un délai de 60 jours de la date d'expédition de la réponse, un recours devant le Tribunal administratif du Québec.

Source : Service d'évaluation municipale La Fédération Québécoise des municipalités (FQM)